

SECRETARIAT

Nouveau Protocole de reprise Sport Amateur

Vous trouverez le nouveau protocole de reprise du sport amateur sur le site du comité, en cliquant sur le lien ci-dessous :

<https://www.basketsarthe.org/>

RAPPEL Contact Commission

Commission des Compétitions : pdtcompetitions@basketsarthe.org

Commission Technique : pdttechnique@basketsarthe.org

Commission Minibasket : pdtminibasket@basketsarthe.org

Commission Communication/Événementiel : pdtcomeven@basketsarthe.org

Commission Qualification : pdtqualification@basketsarthe.org

Commission des Officiels : pdtcdo@basketsarthe.org

Réunion des Secrétaires

Nous vous communiquerons la date la semaine ainsi que le lieu.

Dates Assemblée Générale Club

N'hésitez à nous communiquer vos dates, lieu et horaires d'Assemblée Générale à secretariat@basketsarthe.org.

RAPPEL !!! Assemblée Générale Ligue Régionale

Nous vous rappelons que l'Assemblée Générale de la Ligue Régionale des Pays de la Loire de Basketball qui se tiendra le SAMEDI 12 SEPTEMBRE 2020 A 09H30, Salle des Sports – 3 rue du Port - 49 220 GREZ NEUVILLE.

En raison des mesures de distanciation en vigueur, un seul représentant par groupement sportif sera autorisé.

Conformément aux dispositions de l'article 7 des statuts de la Ligue Régionale, le vote par procuration n'est autorisé qu'aux associations sportives participant exclusivement aux championnats départementaux non qualificatifs pour le championnat régional (seniors et jeunes) et ne peut s'exercer que dans les conditions suivantes :

- la procuration doit être nominative et ne peut être donnée qu'à un représentant de club disposant du droit de vote pour son propre club,
- un votant ne peut être porteur que d'une seule procuration,
- la procuration doit être déposée ou parvenir au siège de la Ligue Régionale au moins la veille du jour de l'Assemblée Générale.

BASKET SARTHE INFO - 21/08/2020

COMMISSION COMPETITIONS

Engagements Jeunes

Les bulletins pour les catégories ci-dessous, sont disponible sur le site du comité :

- Séniors DF3 - DM4 - Nouvelles équipes (date limite le 04/09/2020).
- Jeunes D2 Excellence et Honneur et D3 (date limite le 09/09/2020).
- Corps DM5 - DM6 (date limite le 16/09/2020).

Retrouvez les bulletins en cliquant ici :

<https://www.basketsarthe.org/competitions/documents.html>

Pour les clubs qui ne sont pas certains de leurs effectifs jeunes au 9 septembre, nous allons faire une inscription fin octobre sur les divisions 3 et 4.

Calendriers

Les calendriers des séniors pré-région et DM2 seront en ligne sur FBI en début de semaine prochaine.

COMMISSION DES OFFICIELS

Rencontres amicales

Nous vous rappelons que toutes les rencontres amicales nationale, régionale ou départementale doivent être déclarées auprès de la CDO, via le formulaire disponible sur le site du comité en cliquant sur le lien ci-dessous :

<https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSfPRyvtRGcaf-ZZYNzKIMJs2jKHmLxEtLCDjLBflhddWxuw5g/viewform>

Déclaration à faire même si vous ne souhaitez pas d'officiels.

E-Marques

Vous devez mettre à jour la nouvelle version de l'emarque afin de pouvoir l'utiliser pour vos premières rencontres.

Cf eFFBB du « 2020-08-17 NOTE CD LR CLUBS 5-CFC Note e-Marque V1 - Mise à jour obligatoire de la version (Saison 2020-2021) ».

BASKET SARTHE INFO - 21/08/2020

Dossier médical arbitres

Tous les officiels doivent retourner leur dossier médical pour être validé pour la saison 2020/2021 (page 1 et 6 + ECG) à la commission Médicale Départemental.

RDV Arbitres

Il nous reste des créneaux de disponible pour le mercredi 26 août avec le Docteur DIB, si vous n'êtes pas allé chez le médecin, contacter Christelle au 02.52.19.21.52 au plus tard lundi 24 août.

COMMISSION MINIBASKET

RAPPEL !!! Engagements

Le bulletin d'engagement pour la 1^{ère} phase U9 et U11 est disponible sur le site :
<https://www.basketsarthe.org/mini-basket/documents.html>

Les dates de limite d'engagement, première phase **le 13 septembre 2020**.

COMMISSION QUALIFICATION

Validité Certificat médical

Nous vous rappelons que la validité du certificat médicale est de 3 ans, si vos licenciés ont été chez le médecin bien indiquer la date du certificat médicale même si celui-ci était encore valable et joindre le document.

Voir boîte à outils mise à jour le 21/08/2020, en page 9 et 10 la procédure.
<https://www.basketsarthe.org/qualification.html>

Erreurs constatées

La de la validation du comité nous avons constatés les erreurs ci-dessous :

- Pièce d'identité fournie non conforme. Rappel les pièces valables sont la Carte Nationale d'Identité ou le passeport.
- Nous le signaler de suite si le licencié constate une erreur dans sa fiche (date de naissance, nationalité, orthographe identité incorrect...).
- Pratique sportive Loisirs : cette pratique n'est pas autorisée pour les licenciés mineurs.

COMMISSION QUALIFICATION

Validité Certificat médical

Nous vous rappelons que la validité du certificat médicale est de 3 ans, si vos licenciés ont été chez le médecin bien indiquer la date du certificat médicale même si celui-ci était encore valable et joindre le document.

Voir boîte à outils mise à jour le 21/08/2020, en page 9 et 10 la procédure.

<https://www.basketsarthe.org/qualification.html>

Erreurs constatées

La de la validation du comité nous avons constatés les erreurs ci-dessous :

- Pièce d'identité fournie non conforme. Rappel les pièces valables sont la Carte Nationale d'Identité ou le passeport.
- Nous le signaler de suite si le licencié constate une erreur dans sa fiche (date de naissance, nationalité, orthographe identité incorrect...).
- Pratique sportive Loisirs : cette pratique n'est pas autorisée pour les licenciés mineurs.

INFORMATION DDCS

Mesdames, Messieurs les présidents.es de comités départementaux et de clubs sportifs,

Au regard de la situation actuelle, où le taux d'incidence a dépassé le seuil de 50 cas positifs pour 100 000 habitants en Sarthe, nous appelons à votre vigilance et à votre bon sens pour endiguer cette progression.

Aussi, nous tenons à vous apporter quelques précisions sur les règles relatives à la pratique des activités physiques et sportives.

La Préfecture de la Sarthe demande à ce que les manifestations sportives officielles qui ne peuvent être reportées, se déroulent à huis clos. Pour celles qui ne relèvent pas d'un calendrier fédéral officiel (match amicaux, journées découverte,...) nous vous encourageons fortement à reporter vos évènements.

Comité Départemental de Basketball de la Sarthe

Maison des Sports / 29 boulevard Saint Michel

72000 LE MANS (FRANCE)

e-mail : secretariat@basketsarthe.org

Tel : +33 (0)2.52.19.21.52 – www.basketsarthe.org

Les épreuves se déroulant à huis clos devront appliquer les règles édictées par le décret n° 2020-860 du 10 juillet 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans les territoires sortis de l'état d'urgence sanitaire, à savoir :

- une distance physique de 2 mètres doit être respectée, sauf lorsque, par sa nature même, l'activité physique et sportive ne le permet pas.
- le port du masque est également obligatoire dans les établissements recevant du public de type X (établissements sportifs couverts) et établissements recevant du public de type PA (établissements de plein air comme les stades par exemple), sauf pour la pratique d'activités physiques et sportives.

Des spécifications complémentaires en fonction des activités et des disciplines font l'objet de prescriptions des fédérations délégataires et sont mises en ligne sur leur site.

Nous vous rappelons par ailleurs, que l'organisation de rassemblements, activités ou de réunions sur la voie publique ou dans un lieu ouvert public, mettant en présence plus de 10 personnes, une déclaration préalable doit être faite au Préfet de département, sauf situations particulières mentionnées dans le décret.

Je vous remercie de transmettre ces informations à l'ensemble de vos clubs.

Restant à votre écoute

Cordialement,

DDCS de la Sarthe
19 Boulevard Paixhans
CS 51912
LE MANS Cedex 2